

BUREAU

COMPTE RENDU DE REUNION

Du MARDI 5 SEPTEMBRE 2023

ERRATUM

NOM Prénom	Fonction	Organisation Syndicale	Etat de présence		
			Présent	Absent	Excusé
LOISEAU Simon	Président	CGT	X		
LHERBRET Philippe	Vice-Président Délégué	CGT	X		
ARNAUD Richard	Trésorier Général	CGT	X		
BOUCHET Jean-Luc	Trésorier Général Adjoint	FO			X
BEAL Gilles	1 ^{er} Vice-Président	CGT	X		
COULON Yves-Marie	2 ^{ème} Vice-Président	CFDT	X		
BENAMEUR Mehdi	3 ^{ème} Vice-Président	FO	X		
BOUVIER Georges	4 ^{ème} Vice-Président	CFE	X		
EPALLE Christophe	5 ^{ème} Vice-Président	CGT	X		
FAUX Thierry	Secrétaire Général	CGT	X		
BOUILLET Laurent	Secrétaire Général Adjoint	CFE	X		
Etat de présence total			10		1

CGT : 6/6 CFDT : 1 /1 FO : 1 /2 CFE/CGC : 2 /2

Soit : 10 / 11 membres présents à l'ouverture de la séance à 8h50

ORDRE DU JOUR :

POINT n° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 9 JUIN 2023

POINT n° 2 : BUDGET

POINT n° 3 : IMMOBILIER

POINT n° 4 : Divers sujets

Ouverture de séance à : 8h50

Simon LOISEAU – Président, adresse ses remerciements aux administrateurs présents et propose d'aborder l'ordre du jour du bureau.

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 9/06/2023

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 9/06/2023				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	6	1	1	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 POINT BUDGETAIRE

La parole est laissée à Richard ARNAUD – Trésorier Général.

Le dernier suivi budgétaire communiqué par le service gestion est présenté sur écran (*arrêté à la date du 31/07/2023*).



SUIVI BUDGETAIRE
31-07-2023.pdf

Comme habituellement, seules les lignes avec un solde négatif (en rouge) sont expliquées.

La levée des impasses budgétaires ayant été faite au mois d'août, certains soldes négatifs en découlent. Cependant, il faudra prévoir un budget complémentaire l'an prochain pour tenir compte de certaines augmentations.

Extrait du suivi budgétaire au 31/07/2023 (*les explications des soldes négatifs sont données pour la plupart, à la suite du « Libellé activité »*).

RB (Liste D)	SR	Libellé activité	BUDGET PRIMITIF	BUDGET TOTAL	Débit	Crédit	Solde
07/xxxxxxx	B01	Aides séjours linguistiques <i>(Erreur de saisie, régularisation en cours)</i>	500,00 €	500,00 €	1 295,85 €	- €	- 795,85 €
16/xxxxxxx	S01	Permanence assistante sociale inactifs <i>(Augmentation tarifaire 2023 non prévue)</i>	3 500,00 €	3 500,00 €	3 620,33 €	- €	- 120,33 €
207/xxxxxxx	A01	Section Pêche St-Etienne - Alevinage et entretien étang de La Gimond - <i>Dépassement budgétaire sans grosse conséquence</i>	500,00 €	500,00 €	546,94 €	- €	- 46,94 €
208/xxxxxxx	C13	CMCAS Aciéries - Investissement (<i>installation alarme et maintenance</i>)	1 000,00 €	1 000,00 €	2 345,98 €	- €	- 1 345,98 €
2106/xxxxx	R02	SLVie 05 - Permaculture au Coteau en mars 2023 <i>(Dépassement budgétaire sans grosse conséquence).</i>	30,00 €	30,00 €	112,19 €	70,00 €	- 12,19 €

2218/xxxxxx	A01	Section Art Floral au Civier <i>(Encaissements en cours)</i>	395,00 €	395,00 €	1 308,50 €	448,00 €	- 465,50 €
2355/xxxxxx	A05	PASS Les Illéades à Montrond les bains <i>(Billetterie, encaissements au fil de l'eau)</i>	600,00 €	600,00 €	4 441,50 €	1 541,00 €	- 2 300,50 €
245/xxxxxx	A04	Natur'Sport - Week-end ski et raquette <i>(Solde négatif dû à l'impasse budgétaire et au grand nombre de participants)</i>	200,00 €	200,00 €	2 371,00 €	1 472,00 €	- 699,00 €
245/xxxxxx	E02	SLVie 02 - Séjour CCAS Voile Bretagne du Sud <i>(Encaissements en cours)</i>	1 530,00 €	1 530,00 €	1 803,23 €	- €	- 273,23 €
246/xxxxxx	P02	Pensionnés Senior Civier - Excursion d'une journée en avril 2023 <i>(Régularisation en cours)</i>	160,00 €	160,00 €	2 385,50 €	1 806,00 €	- 419,50 €
263/xxxxxx	A02	Section Informatique - Anniversaire du club au Civier <i>(Dépassement budgétaire sans grosse conséquence)</i>	100,00 €	100,00 €	121,57 €	- €	- 21,57 €
263/xxxxxx	A04	Section Informatique - Fonctionnement au Civier <i>(Achat de 2 PC au lieu d'1 seul budgétisé - Impasse en cours)</i>	800,00 €	800,00 €	912,74 €	- €	- 112,74 €
34/xxxxxx	P02	Pensionnés Senior Civier - Journée Festive au Civier en juin 2023 <i>(saisies comptables en cours)</i>	300,00 €	300,00 €	1 338,65 €	- €	- 1 038,65 €
36/xxxxxx	R01	SLVie 05 - Fête de la SLVie en mai ou juin 2023 <i>(Dépassement budgétaire sans grosse conséquence)</i>	560,00 €	560,00 €	1 647,00 €	1 070,00 €	- 17,00 €
41016/xxxx	E02	SLVie 02 - Match ASSE <i>(Dépassement budgétaire sans grosse conséquence)</i>	100,00 €	100,00 €	480,85 €	368,00 €	- 12,85 €
410263/xxx	A01	Section Gymnastique Roanne - Cours par Loire Professions Sports <i>(Encaissements en cours)</i>	225,00 €	225,00 €	1 170,00 €	880,00 €	- 65,00 €
410263/xxx	A05	Section Rando St-Etienne - Randonnée patrimoine 1 journée en avril 2023 <i>(Dépassement budgétaire sans grosse conséquence)</i>	225,00 €	225,00 €	995,50 €	756,00 €	- 14,50 €
410303/xxx	A04	Gagas Casqués - Week-end juin - découverte touristique et culturelle d'une région <i>(Encaissements en cours)</i>	200,00 €	200,00 €	1 158,50 €	- €	- 958,50 €
410303/xxx	R01	SLVie 05 - Karting Le Coteau - Tickets pour entraînement <i>(Encaissements en cours)</i>	325,00 €	325,00 €	900,00 €	- €	- 575,00 €
410303/xxx	R03	SLVie 05 - Karting Le Coteau - Endurance <i>(Encaissements en cours)</i>	50,00 €	50,00 €	400,00 €	- €	- 350,00 €
41038/xxxx	A02	Vol aérien Eté 2023 <i>(En cours de régularisation)</i>	305,00 €	305,00 €	481,08 €	- €	- 176,08 €
41038/xxxx	R01	SLVie 05 - Baptême ULM motorisé à Mably en juin 2023 <i>(encaissements en cours)</i>	140,00 €	140,00 €	360,00 €	- €	- 220,00 €
410700/xxx	A03	Section Padel / Badminton à St-Etienne en octobre 2022 <i>(encaissements en cours)</i>	100,00 €	100,00 €	2 164,00 €	1 023,00 €	- 1 041,00 €
41081/xxxx	A01	Dotation GEOSE. Le service gestion a saisi l'intégralité de la dotation annuelle au lieu de l'échelonner.	7 800,00 €	7 800,00 €	15 700,00 €	- €	- 7 900,00 €
665021/xxx	ELU	Contrat entretien CMCAS LOIRE (Incendie, Climatisation et Espaces Verts) ELU <i>(Refacturation entre la CMCAS et le Territoire pour cette ligne et les suivantes également : charges administratives)</i>	450,00 €	450,00 €	885,89 €	- €	- 435,89 €

6650222/xxx	ELU	Prestation nettoyage des locaux CMCAS LOIRE ELU	1 500,00 €	1 500,00 €	1 536,25 €	- €	- 36,25 €
6650231/xxx	ELU	Loyers CMCAS LOIRE ELU	6 000,00 €	6 000,00 €	13 740,61 €	- €	- 7 740,61 €
6650233/xxx	ELU	Eau, Gaz et Electricité CMCAS LOIRE ELU	60,00 €	60,00 €	99,06 €	- €	- 39,06 €
665041/xxx	ELU	Carburant véhicules <i>(Ligne non expliquée, à voir avec la gestion)</i>	800,00 €	800,00 €	1 110,63 €	- €	- 310,63 €
665043/xxx	ELU	Assurances véhicules Elus	3 000,00 €	3 000,00 €	4 852,55 €	- €	- 1 852,55 €
665050/xxx	ELU	Photocopieur ELU	4 600,00 €	4 600,00 €	7 619,89 €	- €	- 3 019,89 €
665052/xxx	ELU	Affranchissement ELU	1 500,00 €	1 500,00 €	2 222,42 €	- €	- 722,42 €
66506/xxxx	xxx	TPE Règlements	180,00 €	180,00 €	287,02 €	- €	- 107,02 €
66507/xxxx	xxx	Charges exceptionnelles	- €	- €	591,52 €	- €	- 591,52 €

Le Président rappelle l'envoi aux responsables de sections, des fiches projets budgets 2024. Certains les ont déjà complétées et renvoyées. Cependant les nouvelles règles ne sont pas toujours respectées. Un responsable d'activité a repris exactement la fiche projet budget de 2023 sans tenir compte des nouvelles règles budgétaires.

A la suite des explications données, Richard ARNAUD indique avoir reçu une demande de budget pour un voyage des pensionnés de St-Etienne en 2024. Comme souvent, le versement d'un acompte est demandé par le voyageur. Le responsable d'activité a donc besoin d'ores et déjà, d'un accord de principe pour lancer le projet.

Question : devons-nous recommander à chacun de bien lire les nouvelles règles budgétaires à respecter, ou bien refuser les budgets demandés lors du Conseil d'Administration au cours duquel sont décidés leur attribution (décembre prochain) ?

Les nouvelles règles budgétaires sont relues par le trésorier, dans leurs grandes lignes.



Règles
d'attributions budg

Richard ARNAUD revient sur la demande de la section des pensionnés et l'accord de principe attendu pour le voyage envisagé en 2024 (montant : 33960 €). Participation d'un montant de : 8490 € (25%)
Richard propose qu'un nouveau devis soit demandé pour ce voyage : 7 jours au lieu de 8 et incluant l'assurance annulation (impératif).

Intervention de Mehdi BENAMEUR : avons-nous un véhicule à la CMCAS qui puisse être mis à disposition des bénéficiaires ?

Réponse de Richard ARNAUD : oui, un véhicule type RENAULT Trafic d'une capacité de 9 places est disponible gratuitement auprès de la CMCAS Loire à St-Etienne ; la seule obligation est de rendre le véhicule avec le plein du réservoir et compléter un document de constat d'état du camion à l'aller et au retour.

Réservation à l'avance auprès de la secrétaire des élus.

3 POINT IMMOBILIER

- ST JULIEN

Le diagnostic environnemental a été réalisé par VEOLIA à la demande de ENGIE. Les recherches de sorties des eaux usées ont été faites et repérées (sauf pour la zone célibatorium). Le certificat de conformité nous a donc été transmis.

Le dossier d'acquisition touche à sa fin, reste à faire étudier le dossier dépollution par notre cabinet environnemental ALP'CONTROL (commande en cours).

- **LEZIGNEUX**

L'entreprise BEGONIN a été relancée pour les travaux de remise en état de la toiture. Nous attendons une confirmation de leur planning des travaux prévus fin octobre, début novembre.

- **CIVIER**

M. Michel PHILIPPON (section des pensionnés) a contacté les élus au début de l'été à la suite d'un problème de la clim du chalet. Il a été envisagé le changement de cette clim, avec prise en charge à hauteur de 50% par le GEOSÉ et 50% par la CMCAS Loire.

Les travaux ont été engagés et réalisés au moyen du « par et du pour ».

- **TRANSVAL – Section AVIRON**

Simon LOISEAU a constaté de sérieux soucis au niveau des locaux aviron. Il indique que le projet d'acquisition par la mairie de Roanne est au point mort (la mairie du Coteau a elle abandonné le projet).

- **TRANSVAL – Locaux**

Les dégâts consécutifs à la grêle subie en 2022 ne sont toujours pas solutionnés, dossier assurance à relancer (rappel : tuiles à remplacer et tunnel plexi à changer)

- **ACIERIES**

A la suite des infractions d'avril et mai dernier, des échanges avec le propriétaire des locaux ont eu lieu, pour le changement des fenêtres et volets. Le problème se situe au niveau de la lenteur de nos compagnies d'assurances respectives.

Deux fenêtres doivent être changées (assurance propriétaire) et les volets également (assurance CMCAS Loire).

Richard ARNAUD intervient pour obtenir l'avis des élus sur le sujet. Comment devons-nous agir ? On arrête de règlement des loyers ? On engage les travaux ? Le propriétaire a les devis en mains mais il attend l'avis et/ou l'accord de prise en charge par sa compagnie d'assurance.

Christophe EPALLE propose l'intervention d'un huissier pour constat.

Il est décidé de convoquer le propriétaire sur site dans un premier temps, afin qu'il constate l'état des fenêtres endommagées et prenne en compte l'urgence de la remise en état.

4 POINTS DIVERS

- ◆ **Dossier location salle d'activités CIVIER** : litige avec une bénéficiaire en 06/2023

Mehdi BENAMEUR indique n'avoir aucune nouvelle de la part de la bénéficiaire concernée.

Le Président indique aux élus que le dossier a été transmis au service juridique de la CCAS. Nous attendons les suites que cette personne donnera au courrier que la CMCAS Loire lui a adressé. A ce jour, nous n'avons reçu aucun courrier de sa part.

- ◆ **COLOS ETE 2023**

75 enfants sont partis cet été avec la CMCAS Loire.

Une étude va être lancée par la CCAS pour étudier pourquoi 75 enfants seulement sont partis par rapport au nombre d'enfants total de la Loire. Ceci pour un comparatif avec les autres CMCAS.

Thierry FAUX intervient pour savoir combien d'enfants ont demandé de partir en colos et combien ont été affectés ?

Selon les résultats de cette étude, une communication sera étudiée pour promouvoir la colo auprès des bénéficiaires.

D'ores et déjà, la distribution des prochains catalogues vacances se fera conjointement avec les élus et un professionnel de la CMCAS pour rencontre des bénéficiaires.

◆ LEG LAFFAY

Le Président rappelle que le leg LAFFAY concerne 4 bénéficiaires : la commune de CIVENS, la Communauté d'Agglomération de Feurs, la commune de Feurs et nous-mêmes.

La mairie de FEURS en charge de la gestion de ce leg devait verser à chacun, les intérêts générés par ce leg annuellement. Cependant, il semble que la mairie ait utilisé l'intégralité du leg (constitué de bons au porteur) pour son propre compte.

Il a été décidé conjointement avec le maire de CIVENS, l'envoi d'un courrier recommandé avec AR à la mairie de FEURS, pour mise en demeure du versement des dividendes qui nous étaient dus pour les années 2022 et 2023.

◆ REUNION « MES ACTIVITES »

Le logiciel « GAEL » va disparaître. Un nouveau logiciel « MES ACTIVITES » devrait être mis en place prochainement. Ce logiciel est une passerelle en ligne avec lequel nous aurions la possibilité d'insérer toutes nos activités ; les bénéficiaires de toutes les CMCAS de France auraient ainsi la possibilité de réserver en ligne une activité, sans passer par un professionnel de la CMCAS.

Les élus de la CMCAS Loire avaient décidé la création d'une « coquille vide » car nous privilégions le contact humain avec le bénéficiaire.

Cependant, il faut malgré tout que la CMCAS Loire crée ses conditions générales de vente. C'est le but de la réunion organisée avec les professionnels.

◆ FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES LOCAUX DE LA CMCAS LOIRE LE 28 SEPTEMBRE

En raison d'une réunion de tout le personnel de la plaque à Ambérieu en Bugey : pour évoquer les problèmes de fermeture des restaurants, les suppressions de postes, etc... une réflexion est menée sur la restructuration globale de la plaque. Un débat sur les orientations de la CCAS sera mené.

◆ HEURES MOYENS BENEVOLES

Piste enregistrement : 598 (à partir de 11") et 599 (jusqu'à 4")

Simon LOISEAU : L'organisation syndicale CFDT l'a interpellé au sujet des heures MB attribuées aux différents membres de commissions notamment.

Il indique qu'aujourd'hui sont indiquées dans le fichier, les heures données par la CMCAS à chaque personne désignée par son organisation, mais également les heures que les fédérations syndicales donnent à leurs différents membres : les infos sont nominatives.

Il faut que cela soit transparent pour tous. Simon LOISEAU cite Mehdi BENAMEUR qui a transmis aux élus, la copie du courrier que son organisation syndicale (FO) lui a envoyé pour communication du nombre d'heures de délégation qui lui ont été attribuées pour l'année 2023.

Cependant, selon Simon LOISEAU, certaines personnes se voient attribuer des heures MB par la CMCAS (commissions, SLVie, ...) et des détachements sont demandés à la suite. Il s'avère que ces personnes n'ont pas besoin d'heures MB. Simon LOISEAU cite le nom de Mme Patricia BAROU (membre de la commission Jeunes Agents) qui serait détachée syndicalement à 100%. Pourquoi à ce compte-là, la CMCAS lui attribuerait des heures MB pour participer à une commission ?

On a demandé au Président de la transparence par rapport aux heures attribuées en début d'année aux différents membres de commissions, celui-ci demande la même chose aujourd'hui. C'est-à-dire que les personnes détachées à 100% et faisant partie d'une commission le fassent savoir, afin que les heures MB

soient distribuées à d'autres personnes souhaitant réellement s'investir et participer activement aux commissions, mais qui aujourd'hui ne le peuvent pas faute de budget « temps ».

Simon LOISEAU rappelle également, que l'an prochain, le quota d'heures MB diminuera encore.

Il demande que les personnes nommées dans les commissions soient des personnes actives, idem pour les SLVie. A ce jour, certains membres de commissions n'ont jamais participé à une seule réunion, ils sont inconnus.

Intervention de Philippe LHERBRET qui indique que chaque début d'année, la secrétaire des élus envoie à tous les membres de commissions, SLVie, Conseil d'Administration, un courrier postal nominatif indiquant le nombre heures MB qui lui est distribué pour l'année par la CMCAS.

Simon LOISEAU rappelle encore à la suite, que les heures attribuées doivent être « consommées » car elles sont suivies par les entreprises.

Il ajoute qu'une commission est composée de 13 membres, qui tous doivent participer ; un compte-rendu doit également être rédigé à la suite de chaque réunion (mis sur site internet à disposition de tous les bénéficiaires).

◆ 22 SEPTEMBRE : FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA CMCAS

Les locaux rue des Aciéries ne seront pas ouverts en raison de la coupe du monde de rugby (problème d'accès au secteur TECHNOPOLE).

◆ PROJET DE FUSION

Le Comité de Coordination a interpellé les CMCAS au sujet des projets de fusions envisagés. Le Président leur a répondu que le sujet de rapprochement et/ou modification de notre périmètre géographique était encore à l'étude.

L'ordre du jour étant terminé, le Président remercie les membres du bureau et clôture la séance.

Clôture de séance à 10h43.

Prochain BUREAU

MARDI 7 NOVEMBRE (8h30)

Au 54 rue des ACIERIES (salle de réunion du 1^{er} étage)

Le Président de la CMCAS Loire
Simon LOISEAU



Le Secrétaire Général
Thierry FAUX

